



CRITÈRES DE SÉLECTION ADDITIONNELS POUR L'ÉQUIPE DES CHAMPIONNATS DU MONDE SENIOR 2019

Critères de sélection finaux approuvés par le Conseil de course de vitesse – 5 février 2019

1. Général

- 1.1 Les critères de sélection additionnels sont soumis aux principes et procédures énoncés dans le document *Procédure de sélection de l'équipage nationale de vitesse 2019* qui se trouve sur le [site Web de CKC](#).
- 1.2 Les critères suivants sont influencés par les exigences du Comité olympique canadien pour les Jeux panaméricains de Lima et le processus de sélection olympique de la Fédération internationale de canoë.
- 1.3 Les athlètes seront sélectionnés pour **une** des équipes selon l'ordre de priorité suivant :
 - 1.3.1 Équipe des championnats du monde senior
 - 1.3.2 Équipe des championnats du monde U23
 - 1.3.3 Équipes des Jeux panaméricains de Lima

2. Objectifs de performance

Les critères de l'équipe nationale senior 2019 sont guidés par les objectifs de performance de CKC, c'est-à-dire lorsqu'un athlète/équipage démontre la capacité/le potentiel de terminer parmi les 8 premiers dans une épreuve olympique lors des championnats du monde senior et progresse vers un podium lors des Jeux olympiques.

Les championnats du monde senior auront lieu à Szeged, en Hongrie, du 21 au 25 août 2019

3. Aperçu des sélections

3.1 Un athlète/équipage peut être sélectionné pour faire partie de l'équipe des championnats du monde senior 2019 dans les cas suivants :

3.1.1 Critères de sélection d'athlète/équipage de podium 2018

3.1.2 Critères de sélection du bassin de discipline

3.2 Le processus de qualification olympique de la FIC compte les championnats du monde senior 2019 comme la première occasion d'obtenir des places de quota pour le Comité national olympique. Le Canada peut obtenir des quotas directs en obtenant le classement requis lors des championnats du monde ou obtenir un quota non alloué selon le classement (voir la procédure de sélection olympique de la FIC : <https://www.canoeicf.com/canoe-sprint-olympics/tokyo-2020/team-info>).

Le Canada doit être inscrit à une épreuve afin d'être admissible à un quota non alloué. En 2016, le moins bon classement pour lequel un pays a obtenu un quota non alloué était la 12^e place (3^e dans une finale B). Afin d'assurer au Canada une possibilité d'obtenir un quota non alloué, le critère de performance minimal de top 8 est retiré en 2019 et est remplacé par la démonstration du potentiel d'atteindre la finale B lors des championnats du monde senior 2019. Ce critère s'applique seulement à un athlète/équipage qui obtient sa nomination selon les exigences indiquées à l'article 6 ci-dessous. Pour les besoins du présent document, la démonstration du potentiel d'atteindre la finale B lors des championnats du monde senior 2019 est définie par un classement parmi les 16 meilleurs lors d'une épreuve de sélection de coupe du monde 2019 dans l'épreuve concernée.

3.3 Les compétitions utilisées en 2019 pour effectuer la sélection de l'équipe sont :

3.3.1 Essais de l'équipe nationale 1 (EEN1), Montréal, Québec, 10 au 12 mai (avec et sans handicap)

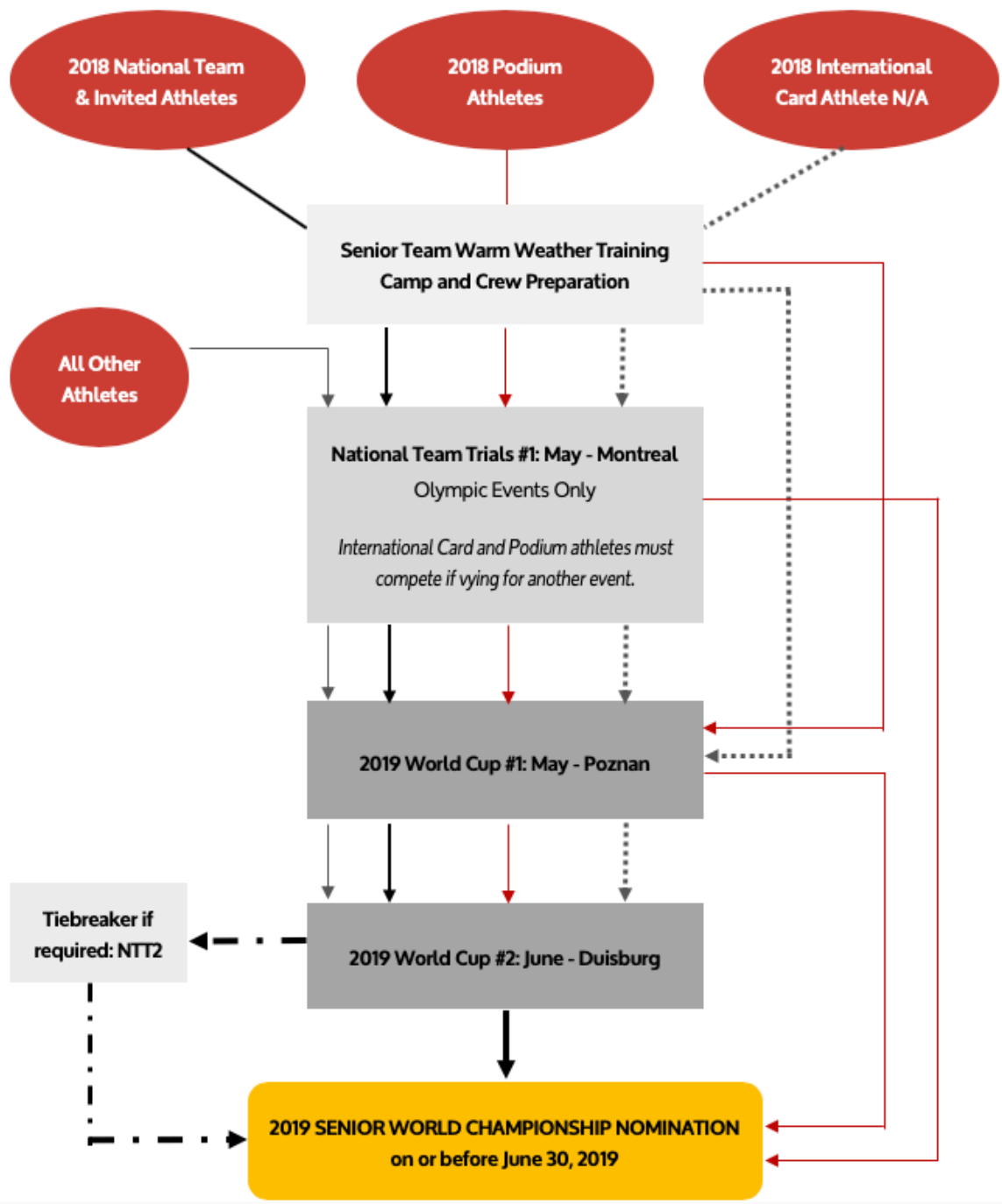
3.3.2 Coupe du monde 1 (CM1), Poznan, Pologne, 23 au 26 mai (avec et sans handicap)

3.3.3 Coupe du monde 2 (CM2), Duisburg, Allemagne, 30 mai au 2 juin (sans handicap)

* Veuillez consulter les critères de sélection de l'athlète/équipage spécifiques à la discipline pour connaître la pertinence d'une compétition dans le processus de sélection.

3.4 Le processus de sélection de l'équipe des championnats du monde senior prendra fin d'ici le 30 juin 2019.

3.5 Un résumé du processus de sélection est fourni ci-dessous afin d'aider les athlètes/équipages et les entraîneurs. Ce tableau indique les différents moyens d'obtenir une nomination au sein de l'équipe. Le tableau présente une ligne directrice et il est important de lire attentivement les critères suivants :



4. Critères de sélection de l'athlète/équipage de podium 2018

- 4.1 Les athlètes/équipages suivants ont atteint le podium lors des championnats du monde senior 2019 DANS UNE ÉPREUVE OLYMPIQUE. Seuls ces athlètes/équipages sont désignés comme étant des athlètes/équipages de podium.

<u>Équipages</u>	<u>Épreuve</u>
Laurence Vincent-Lapointe	200 m féminin C1
Laurence Vincent-Lapointe/Katie Vincent	500 m féminin C2*

*L'équipage doit être le même

- 4.2 Les athlètes/équipages identifiés ci-dessus n'ont pas à participer à l'épreuve pour laquelle ils ont remporté une médaille lors des EEN1, ils seront automatiquement sélectionnés pour l'équipe de Coupe du monde et seront la première inscription du Canada lors de toutes les compétitions de Coupe du monde. Si un athlète/équipage de podium désire compétitionner dans une épreuve pour laquelle il ne possède pas le statut podium, il devra y participer lors des EEN1 afin d'obtenir une place pour cette épreuve dans l'équipe de Coupe du monde.
- 4.3 Les athlètes/équipages identifiés ci-dessus doivent participer à la CM1 dans l'épreuve pour laquelle ils ont obtenu le statut podium.
- 4.4 Afin d'être nommé au CHP pour une sélection sur l'équipe, l'athlète/équipage de podium doit :
- 4.4.1 Remporter l'épreuve pour laquelle il a obtenu le statut podium lors des EEN1
OU
 - 4.4.2 Obtenir le meilleur classement lors de la CM1 dans l'épreuve pour laquelle il a obtenu le statut podium
OU
 - 4.4.3 Si l'athlète/équipage ne participe pas aux EEN1 et n'obtient pas le meilleur classement lors de la CM1, il doit obtenir le meilleur classement lors de la CM2.

- 4.5 Si l'athlète/équipage ne satisfait pas aux critères des points 5.1 à 5.4 ci-dessus, il ne fera plus partie du processus de sélection d'athlète/équipage de podium. Il peut alors être considéré pour une nomination selon les critères de sélection de bassin d'athlètes de la discipline indiqués ci-dessous.

5 Critères de sélection du bassin de discipline

- 5.1 La deuxième façon d'être sélectionné pour faire partie de l'équipe est selon les critères de sélection du bassin de discipline ci-dessous. Les critères de sélection du bassin d'athlètes de la discipline comprennent une évaluation de la performance lors des EEN1 et de la CM1 ou lors des CM1 et CM2.
- 5.2 Une nomination dans le bassin de discipline peut seulement être obtenue lors des EEN1.
- 5.3 Il y aura des épreuves olympiques C1/K1, C2/K2 et K4 lors des EEN1.
- 5.4 Les athlètes/équipages sélectionnés dans le bassin d'athlètes de la discipline à la fin des EEN1 devront participer aux CM1 et CM2.
- 5.5 Tous les équipages qui participent aux épreuves K2/C2 ou K4 lors des EEN1 sont à la discrétion de l'END et nécessitent l'approbation de l'EC.
- 5.5.1 Les athlètes de l'équipe nationale détenant un brevet senior doivent participer aux entraînements d'équipage demandés par l'END et approuvés par l'EC. Si un athlète de l'équipe nationale décide de refuser, il ne sera pas autorisé à s'inscrire à l'épreuve concernée lors des EEN1. Les athlètes de l'équipe nationale doivent informer l'END et l'EC de leur intention de participer aux entraînements de bateaux à équipage tels que demandé par l'END et l'EC d'ici le 16 février 2019.
- 5.6 Tous les athlètes doivent participer en simple aux EEN1 (à l'exception des athlètes/équipages de podium indiqués dans l'article 4 ci-dessus).
- 5.7 Les deux premiers équipages en K1/C1, K2/C2 et K4 lors des EEN1 seront sélectionnés pour le bassin d'athlètes de la discipline et seront les inscriptions 1 et 2 lors de la Coupe du monde 1 selon les critères suivants :
- 5.7.1 Si l'athlète/équipage de podium identifié ci-dessus ne participe pas aux EEN1, seul le premier équipage au classement sera sélectionné pour le bassin d'athlètes de la discipline.

- 5.7.2 Le deuxième équipage en K4 lors des EEN1 doit être à moins d'une longueur de bateau du premier équipage.
- 5.8 Pour être sélectionné à participer aux championnats du monde senior 2019, l'athlète/équipage doit satisfaire aux critères suivants (sujet aux articles 6.7.1 et 6.7.2 ci-dessus) :
- 5.8.1 Les athlètes/équipages considérés pour une sélection dans le bassin d'athlètes de la discipline en C1/K1, C2/K2 ou K4 (épreuves olympiques) doivent démontrer une dominance en étant l'équipage (l'ensemble de l'équipage doit être le même) ayant le meilleur classement deux fois lors des EEN1, CM1 et/ou CM2.
- 5.8.2 Si le même équipage C1/K1, C2/K2 ou K4 obtient le même classement lors des EEN1 et de la CM1, il sera nommé (voir les exigences de performance à l'article 3.2).
- 5.8.3 Si l'équipage C1/K1, C2/K2 ou K4 qui termine en première position aux EEN1 ne remporte pas la CM1, l'équipage C1/K1, C2/K2 ou K4 ayant le meilleur classement à la CM2 sera nommé (voir les exigences de performance à l'article 3.2).
- 5.8.4 L'équipage ayant le meilleur classement lors de la Coupe du monde sera seulement considéré s'il se qualifie pour la finale A ou B. Lorsqu'il y a 18 équipages ou moins (Avancement FIC Plan B), la demi-finale sera considérée comme une finale B.
- 5.8.5 Lorsqu'aucun des équipages ne se qualifie pour la finale A ou B lors de la Coupe du monde 1, le processus de sélection se poursuivra à la CM2. Si un bris d'égalité s'avère nécessaire, l'équipage ayant le meilleur classement lors de la CM2 sera nommé sur l'équipe des championnats du monde senior 2019 s'il a atteint les exigences de performance minimale décrites dans la section 3.2 ci-dessus.
- 5.9 Des athlètes supplémentaires peuvent être nommés à la discrétion du comité de sélection si l'EC détermine que la nomination peut protéger cette inscription en cas de blessure ou de maladie.
- 5.9.1 Les facteurs utilisés pour évaluer la qualité d'une performance peuvent inclure :
- % de différence par rapport au TMO- La performance de l'athlète/l'équipage par rapport au temps de médaille d'or (voir l'annexe A)

- % de différence par rapport au TFA - La performance de l'athlète/l'équipage par rapport au temps de finale A (voir l'annexe A)
- % de différence en temps par rapport au gagnant de la finale A
- % de différence en temps par rapport à l'athlète précédant au classement
- Circonstances imprévues (Article 8 de la procédure de sélection de l'équipe nationale de vitesse)

Ces facteurs ne sont pas en ordre et un ou plusieurs peuvent être utilisés pour soutenir ou rejeter une sélection. D'autres facteurs non listés peuvent également être considérés.

6 Inscriptions

- 6.1 Toutes les inscriptions doivent être approuvées par l'EC.
- 6.2 Si le processus de sélection se termine lors de la Coupe du monde 1, l'END peut à sa discrétion, avec l'approbation de l'EC, inscrire un autre athlète/équipage ou refuser une inscription à la CM2.

ANNEXE A

Temps de performance

Les temps de performance à comparer au temps de finale A (TFA) seront arrondis au dixième de seconde (p. ex., 3:49.46 devient 3:49.5 et 38.74 devient 38.7)

Épreuve	TMO Senior	TFA Senior
HC1 1000 m	03:50.0	04:00.0
HC2 1000 m	03:34.0	03:42.0
HK1 200m	34.0	35.2
HK1 1000 m	03:27.0	03:33.1
HK2 1000 m	03:10.0	03:16.0
HK4 500 m	01:18.0	01:20.0
FK1 200m	38.5	40.5
FK1 500 m	01:48.5	01:52.0
FK2 500 m	01:39.0	01:44.0
FK4 500 m	01:31.6	01:35.5
FC1 200 m	46.0	50.0
FC2 500 m	01:57.0	02:05.0